

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 10

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le secret du blessé récit militaire
Autor: Sales, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247865>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

BELLELAY

C'est à Bellelay, dans le chœur de la nouvelle église dont il peut être à juste titre considéré comme le fondateur, que le prévôt de la collégiale de Moutier, Siginand, voulut être enterré. On ignore la date exacte de sa mort. Le Nécrologie de Bellelay place sa mort en 1146. M. Saucy et Mgr Vautrey, dans leurs histoires de Bellelay, le font mourir vers 1160. Or, Siginand vivait encore en 1175, car il figure comme témoin dans un acte du 28 octobre de cette année, dans l'acte par lequel l'évêque Louis de Froburg confirme à l'abbaye de Bellelay la donation de l'église de Boécourt qui lui avait été faite par l'évêque Ortlieb.¹⁾ Si la date donnée par le Nécrologie de Bellelay était exacte, il faudrait admettre que la collégiale de Moutier aurait eu successivement deux prévôts du même nom. Admettons, jusqu'à preuve du contraire, qu'il n'y en eut qu'un seul et que Siginand mourut le 23 avril 1176. Son anniversaire, en effet, se célébrait à Bellelay le 23 du mois d'avril.

Après la mort du prévôt Siginand et avant celle de l'abbé Gérolde, par conséquent entre 1176 et 1180 (et non pas vers 1165, comme le prétendent MM. Saucy et Trouillat) une convention se fit entre le prévôt de Moutier Henri et l'abbé de Bellelay Gérolde pour mettre fin à un différend relatif à l'étendue des droits accordés à Bellelay en vertu de la cession des églises de Nugerole, de Tavannes et de Reconvillier (Chindon). On s'entendit à l'amiable et il fut stipulé, en outre, que l'abbé de Bellelay serait désormais considéré comme chanoine de Mou-

1) Trouillat, I, 357.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 5

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Les parents de Césaire, déjà un peu plus fûnes, s'arrondissaient d'année en année ; et Césaire, étant fils unique, finirait par devenir un beau parti. Aussi les Parisot furent-ils enchantés de voir la grande amitié de leur fils et de cette petite Dubreuil cesser après la première communion.

Marceline ne bougeait plus de chez sa mère, l'aïdant aux soins du ménage, bientôt même faisant tout. Quant à Césaire, il lui avait poussé une passion immodernée pour le jardinage : cela avait commencé par la culture des fleurs, puis par l'arrosoage des fraisiers, et le jardin avait fini par être son domaine. Et, les parents travaillant aux champs ainsi que Firmin, Césaire et Marce-

tier et que toutes les fois qu'il irait à Moutier, il recevrait la prébende ordinaire des chanoines, prendrait sa place au chœur et pourrait dire la messe au maître-autel.¹⁾

Comme nous l'avons vu plus haut, l'abbé Gérolde vivait encore le 25 mai 1177. C'est donc à tort que le Nécrologie de Bellelay indique le 31 mars 1170 comme la date de sa mort. Il mourut le 31 mars peut-être de l'année 1178 ou même de l'année 1180, comme le veut M. Saucy.

Louis I (1178 ou 1180 à 1202). — Qui fut le successeur immédiat de l'abbé Gérolde ? Les catalogues des abbés de Bellelay, faits dans l'abbaye, le désignent sous le nom d'abbé Louis. Mais ce nom ne se retrouve dans aucun des documents de l'époque qui nous sont parvenus. Par contre, les archives de Berne possèdent un acte que Trouillat reproduit dans ses Monuments (1,433) et qui, selon lui, a été fait vers l'an 1193. C'est une convention par laquelle l'abbé de Bellelay Adam cède à l'abbé de St-Jean de Cerlier, Addo, des dimes qu'il percevait dans la paroisse de Diesse contre d'autres biens sis sur les bords du lac de Bienna. Le document est bien de l'époque en question : le nom de l'abbé Addo de St-Jean nous l'indique et puis, dans toute la série des abbés de Bellelay, il n'y a pas d'autre place pour un abbé Adam. C'est pourquoi Matile (I, 35) de Mülinen dans son *Helveta sancta* et Trouillat (table du tome I, page 691) admettent qu'Adam fut le second abbé de Bellelay. D'un autre côté, l'abbé Adam n'avait pas d'anniversaire à Bellelay et il est difficile de croire que l'abbaye ait ainsi oublié son second supérieur. Je crois donc, comme M. Saucy et Mgr Vautrey, que Bellelay n'eut qu'un abbé de 1178 ou 1180 à 1202, et je sup-

1) Trouillat, I, 339.

line demeuraient seuls, séparés seulement par la petite haie.

Il ne se disaient pas grand' chose. Seulement, ils travaillaient sous les yeux l'un de l'autre. Quand il levait la tête, en même temps que sa bêche, Césaire apercevait, au seuil de la mai-sommette d'en face, Marceline penchée sur un ouvrage de couture. Ou bien, elle venait chercher une salade près du puits qui était justement à côté de la haie. Alors le garçon posait sa bêche.

— Hé ! Te v'là donc, Maline ?
Elle répondait sans cesser de besogner :

— Hé, oui, me v'là !

Souvent, il déterrait un pied de fleur, le mettait sur la haie.

— Tiens, Maline, c'est un rosier que j'ai élevé pour toi.

Elle penchait sa jolie figure sur l'arbuste, et sa joie était d'y découvrir des boutons qui s'ouvriraient chez elle.

— Oh ! qu'il est gentil !

Ce qui signifiait, assez clairement :

— Que t'es gentil, mon Césaire !

pose que le nom de Louis porté sur les catalogues de Bellelay est une faute de copiste et que l'abbé en question a dû s'appeler *Adam* ou peut-être *Louis-Adam*.

Pendant cet espace de 22 ou 24 ans, deux faits importants sont à signaler : l'acquisition de Grandgourt avec la fondation d'un nouveau monastère de Prémontré en cet endroit, et la confirmation des possessions et priviléges de Bellelay par le pape Lucius III.

A la mort de l'abbé Gérolde, l'abbaye de Bellelay était déjà florissante et, semblable à une ruche qui éprouve le besoin d'essaimer, elle cherchait un lieu propre à l'établissement d'un nouveau monastère. Grandgourt était depuis quelques années propriété du prieuré de Lanthenans,¹⁾ de l'Ordre de Cluny, qui probablement avait eu l'intention d'y fonder un monastère et y avait ensuite renoncé. Le prieuré de Lanthenans vendit ou céda gratuitement Grandgourt à l'abbaye de Bellelay vers 1180. Ce lieu figure déjà parmi les propriétés confirmées à Bellelay par le pape Lucius en date du 24 mars 1181, et il faut b en qu'une maison ou un monastère ait déjà existé en cet endroit, car l'acte pontifical dit expressément : le monastère de Grandgourt avec un alleu à Courtemache²⁾. Devenue propriétaire de Grandgourt, l'abbaye de Bellelay y installa sa colonie sous la garde de son prieur Rodolphe qui reçut bientôt le titre d'abbé.

Rodolphe portait déjà ce titre le 13 février 1187, quand le pape Clément III confirma les possessions de son monastère, de l'église de Ste-Marie de Grandgourt. Alors la nouvelle abbaye

1) Lanthenans est situé entre Blamont et Clerval, à 17 kilomètres de Blamont, à 35 kilomètres de Porrentruy.

2) On appelait *alleu* un bien héritaire ordinairement franc, c'est-à-dire exempt de tout droit seigneurial.

Ils savaient très bien, maintenant, pourquoi les filles doivent fuir les garçons. Et Césaire songeait que, lorsqu'il aurait réussi — oh ! très lentement, très doucement — à convaincre ses parents, on abattrait la haie, pour ne faire qu'un jardin ; et ça ferait un crâne jardin. Car il n'aurait pas été normand s'il n'avait pas aimé le « bien ». Mais le trésor, la fleur divine de ce jardin, c'était, ce serait toujours Marceline, c'est-à-dire la plus jolie fille du pays.

A dix-sept ans, elle était belle comme une madone, avec une figure longue, à peine ossifiée aux pommettes et si fraîche que Césaire avait toujours envie de l'embrasser. Il n'osait plus, parce que, même avec lui, elle conservait son petit air grave qui imposait à tout le monde ; et, du reste, ses yeux, d'un admirable bleu de ciel, commandaient le respect. Elle était si finement bâtie, en même temps que solide, que les durs travaux auxquels elle se livrait n'avaient pas gâté sa taille ; et ses épaules se garnissaient admirablement. Mais ce qui ravissait, par dessus tout, son amoureux, c'était une chevelure exquise, d'un blond bien sec avec quelques reflets d'or

possédait déjà, outre la maison de Grandgourt et ses appartenances, un corps de biens sis à *Montignez* (c'était probablement le bien donné et vendu à Bellelay vers 1170 par Reinbald de Spechbach, ministériel du comté de Ferrette) ; un bien sis à *Gervayler*, près de *Pfetterhausen*, don de Richard de Glères ; une terre sise à *Bure* et donnée par l'abbesse de Baume-les-Dames pour une rente annuelle de cinq sols ; une terre sise à *Courtemanche*, don d'Othon d'Eglingen ; une terre sise à *Chevenez* ou à *Cœuve* (Ceuene) donnée par les deux frères Henri et Biliengus ; une rente perpétuelle de 19 sols donnée par Ulrich de Spechbach et assignée sur un bien sis à St-Ulrich ; un pré et deux pièces de terre près d'*Estophum* (probablement Etueffont), don de Richard de Lebeau-tain ; enfin une rente donnée par Reinger de Boncourt et assignée sur ses biens situés à *Altovrillier* (peut-être Altweyer (Aubure) près de Ste-Marie-aux-Mines, ou Attenschwiller près de Huningue ou Altkirch¹). Bientôt après, en 1489, l'abbaye de Grandgourt reçut de Philippe, prévôt de St-Ursanne, la collature de l'église de Montignez avec tous les revenus qui en dépendaient. Cette donation fut ratifiée la même année par Thierry, archevêque de Besançon.²

(A suivre)

JECKER, curé.

Les nouvelles orgues d'Einsiedeln

La plupart des lecteurs du *Pays* connaissent cette église qui est le but du pèlerinage si connu et si fréquenté depuis plus d'un siècle par les Jurassiens comme par toutes les populations catholiques des environs. Or, les orgues de ce célèbre sanctuaire viennent de subir une si importante transformation que, sans être musicien, on aime à être renseigné sur l'état d'un instrument qui concourt à rehausser l'éclat et la majesté des cérémonies religieuses qui accompagnent les pèlerinages.

On se rappelle que sur les galeries situées à gauche et à droite de l'entrée du chœur, il y avait deux orgues indépendantes qui fonctionnaient déjà à la satisfaction générale au siècle dernier. Mais à l'époque de la révolution française, cette contrée fut occupée par les troupes du général français Schauenbourg qui dévastèrent l'église et virent les tuyaux des orgues à un horloger d'Aegeri. Au commencement de

1) Trouillat, I, 27.

2) Mgr Vautrey, Notices, Grandgourt, tome II, p. 39.

rouge, une chevelure comme Césaire n'en avait jamais vue, en sa vie, que sur un vitrail de l'église St-Gervais, de Gisors, représentant la mère du bon Dieu. Et il n'avait qu'à songer à ces cheveux, pour hausser les épaules lorsque sa mère lui parlait de la fille d'un gros fermier de Toury ; mais il ne parlait pas de Marceline, lui. A quoi bon engager un lutte tant qu'il ne serait pas revenu du service ? Après, on verrait bien...

Sans doute, le père de Césaire aurait pu, en réunissant toutes ses économies, donner à son fils les « quinze cents francs » du volontariat ; il ne le fit pas, autant par avarice que dans l'espoir secret que ces quelques années au dehors dégourdiraient son gars et effacerait les souvenirs amoureux de sa jeunesse. Ce mariage ne lui allait décidément pas. Il ignorait à quel point l'image de sa jolie voisine était gravée dans le cœur de Césaire.

Firmin et Césaire partirent en même temps ; et Marceline, accompagnant son frère, accompagna son amoureux. Elle eut un moment de fierté quand ils lui avouèrent, avec naïveté, qu'on les avait trouvés superbes au recrutement ; et cela lui donna la force de ne pas pleurer en leur disant adieu. Mais quel chagrin et que de larmes en retournant à Bézu-Saint-Eloi ! Et que l'avenir lui paraissait noir ! Elle fit brûler deux

ce siècle, le couvent étant trop pauvre pour les réparer, il avait fait peindre des tuyaux qui masquaient un peu les vides causés par les révolutionnaires de la fin du siècle dernier, de sorte que ces deux orgues étaient muettes et ne servaient plus qu'à orner l'église. Vers l'année 1840, on avait rétabli un orgue assez important qui était placé au-dessus de l'autel de Ste-Anne. Mais depuis longtemps déjà cet instrument ne s'accordait plus avec l'ornementation de l'église et il était loin de répondre aux exigences de notre époque. C'est pourquoi Mgr l'abbé Columban, qui est un physicien consommé, ayant fait des études spéciales sur la facture des orgues et les conduites pneumatiques et électriques, résolut de rétablir les deux orgues dont nous avons parlé plus haut et de les relier au grand orgue placé au-dessus de l'autel de Ste-Anne, quoiqu'elles en fussent éloignées chacun de 40 à 50 mètres. Bien plus, le célèbre facteur Weigle, à Stuttgart, vient de découvrir un nouveau genre de jeux d'orgue dits à haute pression, qui unissent la force à la douceur dans une mesure inconnue jusqu'à ce jour. Il fut décidé que les nouvelles orgues renfermeraient treize jeux de cette espèce alors que l'orgue de la salle des concerts de Stuttgart n'en contient que huit. Ces jeux dits, à haute pression, en supportent une de 300 mm. tandis qu'une de 120 mm. suffit pour les jeux ordinaires. Pour ménager la place, la soufflerie a dû être placée, du moins en partie, sous le toit au-dessus de la voûte du chœur. On a construit deux grands réservoirs à air comprimé de 4 m. de longueur sur 2 m. 50 de largeur. L'un est à pression ordinaire de 120 mm. et l'autre à 300 mm. pour les jeux du nouveau système. Ce dernier réservoir supporte un poids de 66 quintaux de rails et la soufflerie fonctionne à l'aide d'un électro-moteur de la force de trois chevaux.

Comme on tenait à conserver le mécanisme de l'ancien orgue qui était en bon état, on a dû avoir recours à différents systèmes pour relier entre elles les trois orgues qui, maintenant, ne forment plus pour ainsi dire qu'un seul instrument. Vu l'éloignement de ces différentes orgues et la soufflerie, il n'a pas fallu moins de 17 kilomètres de fils de laiton, de tubes pneumatiques, etc. Commencés en septembre 1896, les travaux, partagés entre M. Weigle de Stuttgart pour les nouveaux jeux à haute pression, et le R^e abbé Columban pour l'établissement d'une console à claviers reliant les trois orgues au moyen de l'électricité, ont duré jusqu'au 24 novembre 1897. Ce jour-là, a eu lieu l'inauguration solennelle des orgues. MM. Stehle, organiste de la cathédrale de St-Gall, Breitenbach

cierges à l'autel de la Vierge... Mais sa plus grande consolation, c'est qu'elle les avait confiés l'un à l'autre, qu'ils veillerent l'un sur l'autre ; et elle le leur rappelait dans toutes ses lettres.

Et c'est ce qui torturait aujourd'hui le cœur de Césaire, tandis qu'il contemplait la place vide de son ami. Que répondrait-il, quand Marceline, de sa douce voix, demanderait :

— Césaire... Césaire... Qué que t'as fait de mon pauvre Firmin ?

En ce moment, une grosse voix retentit :

— Cavalier Parisot, le capitaine instructeur vous demande.

— Hein !... Moi...

— Oui... Allons !... Et plus vite que cela !

Et le marchi, qui lui apportait cet ordre, le secoua. Césaire se leva et partit en titubant. Ils suivirent deux ou trois couloirs, interminables d'habitude, trop courts aujourd'hui ; et ils arrivèrent devant une porte derrière laquelle grondait la voix terrible du capitaine Chenu.

— Oui, messieurs, oui ! c'en est assez, de ces rixes survenues la plupart du temps entre camarades ! C'en est assez... Et je vous dis qu'il faut un exemple, messieurs ! Tant pis pour celui sur qui ça tombera !... Un exemple terrible ! Le conseil de guerre...

(La suite prochainement.)

de Lucerne, et le R. P. Ambroise, d'Engelberg, ont fait entendre à l'auditoire qui remplissait la vaste église, un grand nombre de morceaux des grands maîtres. On ne savait ce qu'il fallait admirer le plus : ou de la douceur des gambes, des flûtes, de l'éoline ou de la force et de la suavité des nouveaux jeux appelés *stentorphon tuba*, etc. Bref, l'orgue actuel de l'église d'Einsiedeln avec ses 50 jeux ordinaires et ses 13 dits à haute pression, renferme tous les perfectionnements de la facture moderne ; il peut rivaliser avec n'importe quel orgue non seulement de Suisse, mais du monde entier et contribuer à la renommée de ce pèlerinage si aimé des catholiques de toute l'Europe centrale.

J. GURTNER.

Causerie agricole et domestique

Comment on peut rendre les logements salubres. — Bouillon pour malades. — Le sel aux porcs. — Avis utile.

C'est surtout en hiver que quelques règles d'hygiène sont nécessaires, et surtout aussi par ces temps doux, où l'on se découvre, où l'on ne prend plus les précautions voulues. Aussi les maladies sont-elles, à l'ordre du jour, chez nous.

Commengons par l'Aération. L'air d'un logement doit être renouvelé tous les jours le matin, les lits étant ouverts ; ce n'est pas seulement par l'ouverture des portes et des fenêtres que l'on peut opérer le renouvellement de l'air d'un logement, les cheminées y contribuent efficacement aussi ; les cheminées sont même indispensables dans les maisons simples en profondeur et qui n'ont qu'un seul côté : les chambres où l'on couche devraient toutes en être pourvues ; on ne saurait donc trop proscrire la mauvaise habitude de boucher les cheminées, sous prétexte de conserver plus de chaleur dans les chambres.

Le nombre des lits doit être, autant que possible, proportionné à l'espace du local : de façon que, dans chaque chambre, il y ait au moins 14 mètres cubes d'air par individu, indépendamment de la ventilation.

Mode de chauffage. — Les combustibles destinés au chauffage et à la cuisson des aliments ne doivent être brûlés que dans des cheminées, poèles et fournaux qui ont une communication directe avec l'air extérieur, même lorsque le combustible ne donne pas de fumée. Le coke, la braise et les diverses sortes de charbon, qui se trouvent dans ce dernier cas, sont considérés, à tort par beaucoup de personnes, comme pouvant être impunément brûlés à découvert, dans une chambre habitée. C'est là un des préjugés les plus fâcheux ; il donne lieu tous les jours aux accidents les plus graves, quelquefois même il devient cause de mort.

Aussi doit-on proscrire l'usage des *braseros*, des poèles et des calorifères portatifs en tout genre, qui n'ont pas de tuyaux d'échappement au dehors. Les gaz, qui sont produits pendant la combustion de ces moyens de chauffage, se répandant dans l'appartement sont beaucoup plus nuisibles que la fumée de bois.

Je viens de parler des maladies et des malades. Dans la période de convalescence de l'influenza qui tourmente en ce moment tant de monde, on conseille de prendre des aliments très fortifiants. Aussi allons-nous dire comment il convient de préparer un excellent bouillon.

On prend 750 grammes de boeuf frais et maigre et, après l'avoir finement haché, on le met sur le feu avec 750 gr. d'eau froide, du sel, et quelques légumes coupés en tranches fines. Dès que le liquide arrive à l'ébullition, on le maintient sur feu doux pour qu'il cuise de 30-